



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25052717

Déposé / Reçu le

15 AVR. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0742 828 275**

Nom

(en entier) : **AKB Consulting group**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Beeckman 53 - 1180 Uccle**

Objet de l'acte : **Changement du siège social.**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 AVRIL 2025.

L'assemblée générale extraordinaire de la société « AKB Consulting group » s'est réunie ce jour en son siège social, sont présents :

Tous les administrateurs et mandataires étant présents, il n'est pas nécessaire de justifier les convocations.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17h00.

Ordre du jour : Changement du siège social.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter le transfert du siège social à l'adresse suivante : Avenue Kersbeek, 308 à 1180 Uccle. L'ordre du jour étant épuisé et accepté à l'unanimité, la séance est levée.

Administrateur : Buddensieck Abdel.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).